

Transferts de fonds CFS

Transfert de fonds d'un véhicule enregistré d'épargne retraite à un compte CFS

Il est possible de transférer des fonds à un compte CFS à partir des véhicules enregistrés d'épargne-retraite suivants :

- régime enregistré d'épargne-retraite (REER)
- régime de pension agréé (RPA)
- compte de retraite avec immobilisation des fonds (CRIF)
- régime de participation différée aux bénéficies (RPDB)

Trousse complète de transfert CFS

La trousse comprend ce qui suit :

- formulaire de Transfert de fonds à votre compte CFS
- Formulaires T2033 et T2151

PROCÉDURE
ACCÉLÉRÉE



Allez à myOMERS.com

1. Cliquez sur «MY AVC ACCOUNT».
2. Suivez les étapes du transfert de fonds.
3. Les formulaires seront pré-remplis avec les renseignements personnels.
4. Imprimer et signer la trousse de transfert de CFS (consultez les « conseils importants » ci-dessous.)

OU

Visitez omers.com

1. Imprimez en ligne la trousse de transfert de fonds CFS à www.omers.com/avc-accountsetup.
2. Entrez les renseignements demandés sur les formulaires (consultez les « conseils importants » ci-dessous) :
 - dans le cas des transferts à partir d'un REER ou d'un CRIF, remplissez et signez la «Section 1 - Rentier ou participant» du formulaire d'impôt T2033, ainsi que toutes les sections en surbrillance (remarque : le participant à OMERS est le rentier).
 - dans le cas des transferts d'un RPA ou d'un RPDB, remplissez et signez la «Section 1 - Demandeur» du formulaire d'impôt T2151, ainsi que les sections mises en évidence. (Remarque : le participant à OMERS est le rentier.)



Communiquez avec votre institution financière

Demandez à votre institution financière si les formulaires doivent être postés par notre bureau. Si c'est le cas, voir ci-dessous. Sinon, envoyez les formulaires directement à votre institution financière pour accélérer le processus de transfert de fonds.



Envoyez vos formulaires remplis par la poste à OMERS

1. **Postez-nous** le formulaire de *transfert de fonds à votre compte CFS* (cette étape n'est pas requise si vous avez suivi la PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE dans myOMERS.com).
2. **Postez-nous** l'original des formulaires T2033 et T2151 dûment remplis et signés.



Dépôt des fonds dans votre compte CFS

À la réception des fonds de votre institution financière, OMERS vous envoie une confirmation de dépôt (habituellement dans un délai de 6 à 8 semaines).

CONSEILS IMPORTANTS (pour accélérer votre demande) :

- Vous devez inclure votre adresse complète ainsi que vos prénom et nom au complet (aucune initiale). Si l'information entrée préalablement en provenance de myOMERS comprend des initiales, veuillez écrire à la main votre nom complet sur le formulaire.
- Si les fonds transférés proviennent de plus d'une institution, remplissez un formulaire distinct pour chaque transfert.
- Les renseignements nécessaires pour remplir les formulaires se trouvent sur les relevés de votre institution financière.
- Si vous transférez des fonds immobilisés, assurez-vous que votre institution financière est consciente qu'OMERS ne peut accepter que les fonds immobilisés qui peuvent être administrés en tant que fonds immobilisés en vertu de la *Loi sur les régimes de retraite de l'Ontario*.

Pour les résidents des États-Unis seulement : ni le régime principal d'OMERS, ni la disposition de celui-ci concernant les cotisations facultatives supplémentaires (l'option CFS) ne sont enregistrés auprès de la Securities and Exchange Commission américaine. Ils sont ou peuvent être offerts et vendus aux États-Unis en vertu d'une dispense de cet enregistrement.

Remarque : L'option CFS n'est pas offerte aux participants qui ne sont pas résidents du Canada ou des États-Unis.



Transfert de fonds à votre compte CFS

Utilisez ce formulaire pour transférer des fonds d'un véhicule enregistré d'épargne-retraite à votre compte CFS.

Envoyez le formulaire rempli et signé à OMERS par la poste ou par télécopieur aux coordonnées ci-dessous. Si vous le transmettez par télécopieur, il est inutile de poster le formulaire original.

Vous devez également remplir le formulaire d'impôt T2033 ou T2151 et l'envoyer à votre institution financière.

Lorsque vous soumettez des renseignements personnels à OMERS, vous consentez à ce que ceux-ci soient utilisés et divulgués aux fins énoncées dans notre Politique de confidentialité et dans toutes les modifications de celle-ci. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de la collecte, l'utilisation, la divulgation et la conservation de renseignements personnels, vous pouvez consulter notre Politique de confidentialité au www.omers.com.

Gagnez du temps et effectuez votre transfert de fonds en ligne avec myOMERS. myOMERS entre automatiquement pour vous les renseignements des formulaires d'impôt et d'autorisation.

SECTION 1 - INFORMATION SUR LE PARTICIPANT

Numéro d'adhésion à OMERS				Date de naissance (m/j/a)	
<input type="radio"/> M. <input type="radio"/> Mme <input type="radio"/> Autre :	Prénom		Second prénom	Nom	
App./Unité	Adresse		Ville	Province	Code postal
Téléphone		Courriel			

*Votre numéro d'adhésion à OMERS figure sur votre Relevé de rente ou sur tout autre relevé personnalisé envoyé par OMERS.

Remarque : Les renseignements recueillis dans la présente section seront mis à jour dans votre profil de participant au régime de retraite principal d'OMERS

SECTION 2 - RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSFERT

Nom(s) de la (des) institution(s) financière(s) d'où proviennent les fonds que vous transférez (si possible, incluez le nom et le numéro de téléphone d'une personne-ressource)

SECTION 3 - ACKNOWLEDGEMENT

Je reconnais qu'en signant le document, à la date indiquée ci-dessous, j'ai lu le guide *Étudiez l'option CFS*, le *Feuillelet d'information sur les CFS* et les conditions de participation. Je comprends que la disposition de cotisation supplémentaire volontaire fait partie du régime de retraite principal d'OMERS (« régime principal ») et que les cotisations sont sujettes aux conditions déterminées par OMERS Administration Corporation, conformément à l'article 47 du régime principal. Je comprends également que le régime principal et les conditions connexes peuvent être soumis à l'article 47 du régime principal. Je comprends également que le régime principal et toute condition connexe peut être amendé à l'avenir, conformément à la *Loi sur OMERS, 2006* et la *Loi sur les régimes de retraite* (Ontario).

Votre signature

Date (m/j/a)